

vivez

Prévost

JUIN 2026



Un été riche
en activités
en perspective

NOUVEAU!

Les samedis
champêtres au
Marché de Prévost

ici pour inspirer.

Programmation
estivale – Un été
pour bouger !

Prévost
ici pour inspirer



André Goulet, cofondateur et cogestionnaire de l'Institut du Territoire; Isabelle Marcoux, cofondatrice et cogestionnaire de l'Institut du Territoire; Marie-Claude Bonneville, cogestionnaire de l'Institut du Territoire; Paul Germain, maire de la Ville de Prévost et Yves Lanoix, président du conseil d'administration du Club du Parc de la Coulée

PROTECTION DES MILIEUX NATURELS

La Ville de Prévost officialise une servitude de conservation au Parc de la Coulée

En décembre 2025, la Ville de Prévost a conclu l'acquisition d'une portion de terrain du Parc de la Coulée grâce à une importante contribution de Tricentris et le soutien financier du Club du Parc de la Coulée, ainsi que de la collaboration des Entreprises Proment et Gestion REMER, promoteurs du secteur du développement domiciliaire des Clos-Prévostois.

En avril 2026, la Ville a officialisé la protection de ce terrain par la signature d'une servitude de conservation avec le Parc de la Coulée et l'Institut du territoire, ce qui permettra de préserver la richesse naturelle de ce territoire pour les générations actuelles et futures.

Qu'est-ce qu'une servitude de conservation ?

La servitude de conservation est un mécanisme juridique qui permet de protéger durablement un terrain, tout en maintenant son accessibilité au public pour des activités de plein air.

Dans le cas du Parc de la Coulée, cette servitude garantit que le site dont la Ville a fait l'acquisition sera protégé à perpétuité contre des développements incompatibles, comme la construction ou des projets immobiliers. Le terrain demeure ainsi consacré à la conservation de la nature et à des usages récréatifs respectueux du milieu.

Des usages encadrés pour protéger la nature

La servitude de conservation précise ce qui est permis – et ce qui ne l'est pas – afin d'assurer la protection du site :

- Les activités de plein air non motorisées peuvent se poursuivre, dans le respect de l'environnement;
- Les milieux naturels, comme la forêt, les milieux humides et les cours d'eau, doivent être préservés;

- Certaines activités sont interdites, notamment la circulation motorisée, les feux, la circulation hors sentiers et toute activité pouvant nuire à la végétation ou à l'intégrité du site.

Ces règles visent à maintenir l'équilibre écologique du parc tout en permettant aux citoyens d'en profiter.

Un engagement à long terme pour la collectivité

La servitude de conservation permet ainsi de garantir légalement la vocation naturelle et récréative de la portion protégée du Parc de la Coulée à long terme, au bénéfice de toute la communauté.

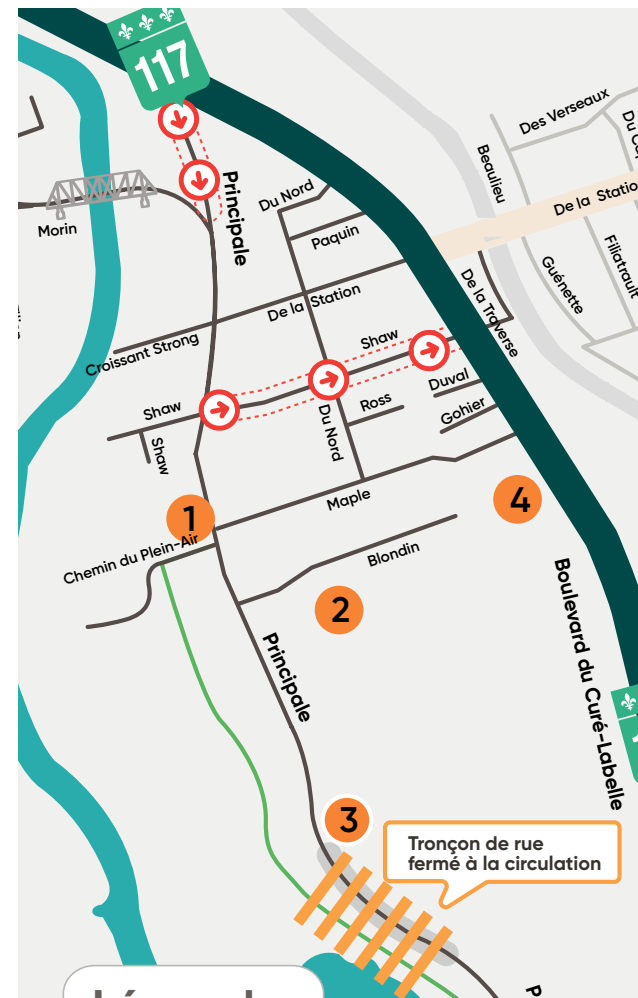
Le rôle de l'Institut des territoires

Dans ce projet, l'Institut des territoires agit comme gardien de la servitude de conservation. Organisme spécialisé en protection des milieux naturels, il joue un rôle clé pour assurer la pérennité des engagements pris.

Concrètement, l'Institut veille au respect des objectifs de conservation dans le temps, effectue un suivi écologique périodique du site, accompagne la Ville et ses partenaires en matière de protection des milieux naturels et peut intervenir en cas de non-respect des règles ou d'atteinte au site.

Un fonds de gestion en dotation a également été mis en place afin de soutenir ces responsabilités à long terme, sans dépendre uniquement des budgets annuels municipaux.

Grâce à cette démarche et à la collaboration de tous les partenaires impliqués avec la Ville, Prévost concrétise sa volonté de protéger ses milieux naturels et la qualité de vie qu'ils représentent pour ses citoyennes et citoyens, et qui définit si clairement l'identité de son territoire.



Légende:

- Sens unique pour tous
- Tronçon de rue fermé à la circulation
- Futur chantier de la bibliothèque
- Chantier de l'école secondaire
- Chantier du ponceau du ruisseau Marois
- Chantier du nouveau pont

CŒUR DES COURANTS

Chantiers en cours

Les chantiers suivent leur cours cet été dans le secteur du Cœur des courants. Afin de compléter l'aménagement de la rue Principale au niveau du ruisseau Marois, celle-ci sera de nouveau fermée à la circulation de la mi-juin à la fin août. La même signalisation de détour que l'année passée sera remise en place (voir la carte ci-dessus).

Ces travaux comprendront le pavage final, ainsi que l'aménagement d'un trottoir et d'une piste cyclable, en cohérence avec le plan d'action pour une mobilité active et durable à Prévost.

Inscrivez-vous aux alertes citoyennes afin d'être tenu(e) informé(e) des entraves et autres avis importants.

ville.prevast.qc.ca/alertes



Isabelle Poulin, mairesse de la Municipalité de Saint-Hippolyte et Paul Germain, maire de Prévost

Une nouvelle entente pour enrichir l'offre de loisirs à Prévost et à Saint-Hippolyte

La Ville de Prévost et la Municipalité de Saint-Hippolyte sont fières d'annoncer la conclusion d'une toute nouvelle entente intermunicipale visant à bonifier l'offre de loisirs, de culture et de sports offerte aux citoyennes et citoyens des deux collectivités. Les deux conseils municipaux ont officialisé cette entente lors de leurs séances ordinaires respectives, soit le 8 juin dernier à Prévost et le 9 juin à Saint-Hippolyte.

À compter de la session d'automne 2026, cette collaboration permettra aux citoyennes et citoyens des deux municipalités d'accéder à une sélection de cours offerte sur les deux territoires, et ce, au tarif réservé aux résidentes et résidents, leur permettant ainsi de profiter d'un plus grand éventail d'activités culturelles et sportives.

Cette nouvelle entente, conclue pour une durée indéterminée, pourra être bonifiée au fil du temps afin de demeurer en phase avec les besoins des deux milieux. Elle représente une volonté grandissante des municipalités de la région de travailler en collaboration plus étroite afin d'optimiser l'offre d'activités culturelles et sportives pour toutes les citoyennes et tous les citoyens.

« Les loisirs et les activités culturelles occupent une place essentielle dans la qualité de vie de notre communauté. C'est ce qui nous unit, nous rassemble et c'est ce qui contribue à notre sentiment d'appartenance à notre beau territoire. Cette entente témoigne de notre volonté de travailler en collaboration avec

nos partenaires régionaux afin d'optimiser nos ressources et d'offrir à nos citoyennes et citoyens une programmation toujours plus riche, diversifiée et accessible », a déclaré Paul Germain, maire de la Ville de Prévost.

« Cette entente illustre ce que nous pouvons accomplir lorsque nous travaillons ensemble. Au-delà des économies réalisées, elle enrichit l'offre de loisirs, de culture et de sports pour nos citoyens et renforce les liens entre nos deux communautés. C'est avant tout un partenariat qui crée de nouvelles occasions de bouger, d'apprendre, de se divertir et de tisser des liens entre nos communautés », a déclaré Isabelle Poulin, mairesse de la Municipalité de Saint-Hippolyte.

Les personnes intéressées à s'inscrire à une activité offerte par l'autre municipalité dans le cadre de l'entente pourront le faire directement auprès de celle-ci, en suivant ses procédures qui seront précisées au moment du dévoilement des programmations d'automne.

En travaillant de manière concertée, la Ville de Prévost et la Municipalité de Saint-Hippolyte pourront proposer des activités complémentaires, au bénéfice de l'ensemble des citoyens. Avec cette initiative, Prévost et Saint-Hippolyte franchissent une nouvelle étape vers une offre de loisirs et culturelle plus variée et inclusive.



CŒUR DES COURANTS

Un hyperaccélééré pour la construction du pont

En début juin, un appareil photo a été installé près du chantier du nouveau pont afin de créer une vidéo qui permettra de garder des traces de ce projet charnière pour la Ville de Prévost.

L'appareil permettra de produire une vidéo en hyperaccélééré (« timelapse ») en effectuant des prises de vues des travaux à intervalles réguliers pendant toute la durée du chantier, soit huit mois, et ces images pourront ainsi être assemblées à la fin du projet en une séquence vidéo de façon à obtenir un effet d'accélééré de la construction du pont.

Le nouveau pont reliant l'avenue du 4-Mai et la route 117 permettra de desservir le Cœur des courants, où se trouveront notamment la nouvelle école secondaire et la future bibliothèque municipale. La Ville souhaite ainsi rendre ce projet bien visible et concret pour l'ensemble des citoyennes et citoyens.

Visionnez les prises de vue en temps réel :



Fermeture des bureaux

Fermeture des bureaux municipaux et de la bibliothèque

Mercredi 24 juin
Fête nationale du Québec

Mercredi 1^{er} juillet
Fête nationale du Canada

RAPPEL – NOUVEAU RÈGLEMENT

Demande d'occupation du domaine public

Un nouveau règlement visant à encadrer l'occupation du domaine public a été adopté par le conseil municipal à la séance du mois de mars 2026.

En d'autres mots, toute occupation temporaire ou permanente de la voie publique par un objet, un véhicule, des matériaux, une structure ou une activité doit maintenant faire l'objet d'une demande de permis auprès du Service de l'ingénierie et des infrastructures.

La demande peut être effectuée en complétant le formulaire en ligne. Il est également possible de vous procurer une copie du formulaire au bureau du Service aux citoyens au 2880, boul. du Curé-Labelle.

Faire une demande de permis d'occupation du domaine public :



PRÉVENTION

Branchement aux bornes d'incendie : un geste interdit et risqué

La Ville rappelle qu'il est strictement interdit de se brancher aux bornes d'incendie (à l'exception d'une seule sur le territoire et avec permis municipal seulement). Ces actions peuvent entraîner plusieurs conséquences sur le réseau d'aqueduc, notamment des enjeux pour l'utilisation des bornes par les pompiers en cas d'urgence, de l'eau brouillée chez les citoyens, ainsi que des coups de bélier (surpression soudaine du débit d'eau).

Par ailleurs, de tels incidents peuvent nécessiter des interventions techniques parfois coûteuses. Ces branchements illégaux surviennent souvent de nuit ou tôt le matin. Si vous êtes témoin d'une situation suspecte, nous vous invitons à communiquer avec la Ville afin que nous puissions intervenir rapidement.

Merci de votre collaboration pour protéger la qualité de notre réseau d'eau potable.



CHATS ET CHIENS

On garde pitou en laisse en tout temps

À Prévost, les règles municipales exigent de garder votre chien en laisse en tout temps dans les lieux publics et de ramasser systématiquement ses matières fécales.

En effet, il est interdit de laisser un animal errer sans surveillance ou de l'amener dans certains lieux publics comme les plateaux sportifs (par exemple, les terrains de baseball) ou les aires de jeux pour enfants.

Parcs où les chiens en laisse sont autorisés à Prévost

À Prévost, les chiens en laisse sont autorisés dans le Parc de la Coulée et le Parc régional de la Rivière-du-Nord. Il y a également un parc canin au Centre récréatif du Lac-Écho, où votre chien peut se dégourdir les pattes librement et en toute sécurité.

Licence et enregistrement

Tous les chiens et chats doivent porter en tout temps une médaille (licence) valide sur le territoire de la Ville de Prévost.

Il est à noter que la SPCA Monani-mo procède à l'émission de constats d'infraction, si nécessaire, et applique la réglementation municipale sur le contrôle animalier sur le territoire de Prévost.

Pour plus d'information :



Saviez-vous que la Ville de Prévost prête de l'équipement gratuitement via l'application Partage Club ?

En plus d'une remorque, la Ville rend également disponible aux citoyen(ne)s des chaises pliantes, des tables, des tondeuses électriques, des chapiteaux, un support à vélo pour camionnette et une glacière.



DISPONIBLES en prêt !



Partage Club



Abonnez-vous pour en profiter!

Gratuit pour les citoyen(ne)s de Prévost



SERVICE ESTIVAL

Déchiquetage de branches

Vous ne savez que faire avec vos branches ? La Ville offre, de mai à novembre, un service de déchiquetage effectué par les employés municipaux. La tarification est de 25 \$ plus taxes pour le premier 15 minutes de déchiquetage auquel s'ajoute 45 \$ plus taxes pour 15 minutes additionnelles, pour un maximum de 30 minutes par opération. Vous recevrez la facture par la poste une fois les travaux effectués. Chaque propriété a droit à ce service deux fois par année. Le délai maximal est de 30 jours entre l'inscription et le ramassage.

Inscription en ligne:

ville.prevest.qc.ca/branches

Inscrivez-vous aux rappels des collectes

ville.prevest.qc.ca/alertes



Journée grand ménage

Le samedi 4 juillet, profitez de la Journée grand ménage pour vous débarrasser de rebuts spéciaux tels que les matériaux de construction, les tapis, les toiles de piscine, les branches, les bûches, les feuilles, le métal, l'asphalte, le béton, la terre et le gravier. Rendez-vous au bout du chemin du Plein-Air, dans le stationnement nord du terrain de baseball et des terrains de soccer. Certaines conditions s'appliquent :

- Le service est réservé exclusivement aux citoyens de Prévost. Vous devrez présenter une preuve de résidence avec photo.
- Des frais s'appliquent. Le paiement se fait sur place et en argent comptant seulement.
- Chaque citoyen est responsable du déchargement de ses résidus aux endroits indiqués pour chaque type de matière.

Pour connaître la tarification :

ville.prevest.qc.ca/grandmenage

La brigade des bacs arrive bientôt!

La brigade des bacs de Tricentris sera sur le territoire de Prévost pour une opération de sensibilisation et d'inspection du tri des matières recyclables.

Dès la fin juin, et pour toute la période estivale, lors des jours de collecte dans votre secteur.

Tricentris la coop X Prévost

vivezPrévost

ARROSAGE

Préservons notre eau potable

Du 1^{er} mai au 30 août, un horaire d'arrosage est mis en place afin de répartir la consommation d'eau potable en dehors des heures de pointe et ainsi éviter des restrictions d'arrosage.

Horaire d'utilisation de l'eau pour l'arrosage, le lavage de véhicules et le remplissage de piscines

Pour assurer un approvisionnement en eau stable, voici l'horaire à respecter lorsque l'arrosage est autorisé (code vert) :


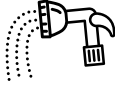

Utiliser l'eau de pluie pour arroser ses plates-bandes, une option simple pour économiser nos ressources en eau potable !

Pour faciliter la récupération d'eau de pluie à la maison, sachez qu'il est possible de vous procurer un baril récupérateur d'eau de pluie pour la somme de 50 \$ taxes incluses au Service de l'environnement (2772, boul. du Curé-Labelle).

La Ville offre également des subventions, allant jusqu'à 1000 \$, pour l'achat et l'installation de citernes de récupération d'eau de pluie de 1000 litres et plus pour des bâtiments résidentiels ou commerciaux. Pour en faire la demande, rendez-vous à ville.prevost.qc.ca/programmes-subvention.

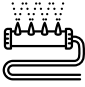


Informations sur l'horaire d'arrosage: ville.prevost.qc.ca/arrosage

✓
 En période d'arrosage autorisé

Arrosage de la végétation et lavage de véhicules à la main ou avec dispositif à fermeture automatique

AUTORISÉS EN TOUT TEMPS

Arrosage des pelouses avec gicleurs amovibles ou tuyaux poreux

AUTORISÉ DE 20 H À 22 H

Arrosage des pelouses avec systèmes d'arrosage automatique

AUTORISÉ DE 2 H À 4 H (NUIT)

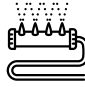

Mise à niveau de l'eau et remplissage des piscines avec boyau

AUTORISÉ DE MINUIT À 6 H (NUIT)

Un jour sur deux
*Adresses civiques paires, permis les dates paires.
Adresses civiques impaires, permis les dates impaires.*

ARROSAGE SOUS PERMIS

Nouvelle pelouse ou traitement aux nématodes à chaque soir, durant 15 jours consécutifs

Arrosage avec gicleurs amovibles


AUTORISÉ DE 20 H À 22 H

Arrosage avec systèmes automatiques

AUTORISÉ DE 2 H À 4 H (NUIT)

|
 En période d'arrosage restreint

AUTORISÉ ✓




ARROSOIR À MAIN ET DISPOSITIF À FERMETURE AUTOMATIQUE (PISTOLET)

Fleurs et arbustes · Boîtes à fleurs et jardinières · Potagers · Petites zones de gazon nouvellement semées · Lavage de véhicules

AUTORISÉS EN TOUT TEMPS


MISE À NIVEAU DE PISCINE

AUTORISÉE DE MINUIT À 6 H (NUIT)

Un jour sur deux
*Adresses civiques paires, permis les dates paires.
Adresses civiques impaires, permis les dates impaires.*

ARROSAGE SOUS PERMIS

à chaque soir, durant 15 jours consécutifs

Gicleurs amovibles et tuyaux poreux

AUTORISÉ DE 20 H À 22 H

Systèmes d'arrosage automatique

AUTORISÉ DE 2 H À 4 H (NUIT)

Les permis d'arrosage pour nouvelle pelouse ou pour traitement aux nématodes continuent d'être délivrés.

INTERDIT ✗

Gicleurs amovibles · Tuyaux poreux et systèmes d'arrosage automatiques pour l'arrosage de pelouses, arbres et haies

Remplissage de nouvelle piscine

✗ En période d'interdiction totale d'arrosage

Seuls, l'arrosage à la main (avec un arrosoir), l'arrosage en vertu de permis déjà émis et la mise à niveau des piscines (entre 24 h et 6 h) sont autorisés. Aucun permis d'arrosage n'est émis pour une nouvelle pelouse.

Économiser l'eau sans se casser le robinet?

EAU QUE OUI!

Solutions sans effort : eauqueoui.ca

 PrévoSt

L'eau potable, une richesse à protéger

La Ville de Prévost souhaite agir comme facilitateur en vous aidant à économiser l'eau sans se casser le robinet! Pour vous donner un coup de pouce, la Ville offre quatre programmes de subvention ciblés.



Subvention pour pommeau de douche à débit réduit

La Ville de Prévost offre une subvention allant jusqu'à 50 \$ pour le remplacement d'un pommeau de douche par un modèle à débit réduit, avec une prime supplémentaire de 50 \$ si vous en faites l'achat auprès d'un commerce ou plombier prévostois.



Subvention pour toilette à débit réduit

La Ville offre une subvention allant jusqu'à 225 \$ pour le remplacement d'une toilette à grand débit par un modèle à débit réduit, soit 175 \$ plus une prime de 50 \$ si vous en faites l'achat auprès d'un commerce ou plombier prévostois.



Programme de distribution de pluviomètres

Savez-vous la quantité d'eau dont votre gazon a réellement besoin? Il est maintenant possible de le savoir en obtenant gratuitement un pluviomètre en se présentant au comptoir du Service de l'environnement. Une fiche d'information sur les bonnes pratiques d'arrosage et sur l'utilisation de cet outil est également fournie.



C'est payant de récupérer l'eau de pluie?

Eau que oui!

Bon à savoir : Au cours d'un été, saviez-vous qu'un seul baril récupérateur d'eau de pluie installé dans une cour peut permettre de récupérer plus de 4 000 L d'eau potable?

En ce moment, la Ville de Prévost permet de se procurer un baril récupérateur d'eau de pluie pour un prix subventionné de 50 \$. Dans le cas d'une installation de citerne, enfoncée ou non, l'aide financière peut atteindre 1 000 \$.

Pour tous les détails et une foule d'écotruucs!



sécurité incendie



FEUX DE FORÊT

Indice de danger d'incendie

La SOPFEU établit quotidiennement un indice du danger d'incendie permettant d'évaluer le risque de feux de forêt et d'adopter les comportements appropriés. La Ville de Prévost invite tous ses citoyens et citoyennes à surveiller cet indice avant d'allumer un feu extérieur, même avec pare-étincelles. Selon le niveau de l'indice, certaines précautions doivent être prises et en cas de risque élevé, toute forme de feu à ciel ouvert est interdit.

Votre vigilance assure notre sécurité à tous. Merci de votre collaboration !

État de la situation à Prévost (mise à jour quotidienne) :



RAPPEL IMPORTANT

Un bon barbecue, en toute sécurité

L'arrivée de l'été et du beau temps amène les joies du barbecue. Nous nous empressons de sortir notre équipement ou d'en acquérir un nouveau pour profiter au maximum de cette période estivale. Cependant, que l'appareil de cuisson portable soit au gaz, électrique, au charbon de bois ou autre, il comporte des risques d'incendie.

Voici quelques conseils pour profiter de la saison des grillades en toute sécurité.

Dégagez l'espace autour de l'appareil

Il est dangereux d'utiliser un barbecue dans un endroit couvert, tel qu'un abri, un auvent, un balcon couvert ou sous la porte du garage, par exemple.

Assurez-vous que le barbecue soit installé à au moins un mètre de toute porte, fenêtre ou matériau combustible (comme une clôture) et qu'il n'émette pas d'étincelles ou de fumée qui pourrait incommoder le voisinage.

Dans le cas d'un petit barbecue alimenté par des briquettes, assurez-vous de le placer sur une plaque de tôle dépassant d'au moins 60 cm le bord de l'appareil.

Attention aux bonbonnes de gaz

Si vous utilisez un barbecue au propane, rappelez-vous que les bouteilles de propane peuvent seulement être utilisées à l'extérieur, à l'air libre, qu'elles ont une durée de vie de 10 ans et qu'elles doivent être disposées en les retournant à un distributeur de propane.

Vérifiez bien les tuyaux de gaz pour s'assurer qu'ils ne soient pas abîmés et qu'ils soient propres.

Pendant la cuisson

À chaque utilisation, vous devez :

- Ouvrir le couvercle du barbecue avant d'ouvrir au maximum le robinet de la bonbonne;
- Ouvrir une commande de contrôle de gaz et actionner l'allumeur intégré ou utiliser un briquet à long bec ou une longue allumette dans l'orifice près du brûleur ouvert;
- Éviter de vous pencher au-dessus de l'appareil au moment de l'allumage;
- Surveiller votre barbecue en tout temps lorsqu'il est en fonction;
- Ne jamais déplacer le barbecue lorsqu'il est allumé;
- Fermer le robinet de la bonbonne de gaz;
- Lorsque la flamme est éteinte, fermer toutes les commandes de contrôle de gaz et refermer le couvercle du barbecue.

En tout temps

Référez-vous au manuel de l'utilisateur ainsi qu'aux directives du fabricant pour savoir comment utiliser et entretenir correctement votre barbecue.



Quoi faire en fin de semaine ?

Téléchargez l'application!

ville.prevast.qc.ca/application



les rendez-vous estivaux

Programmation gratuite en plein air



Programmation complète

Un été inspirant



Les lundis adrénaline

Ateliers de planche à roulettes animés par un entraîneur professionnel

Du 22 juin au 10 août de 18 h 30 à 20 h

PARC DE PLANCHE À ROULETTES DU DOMAINE LAURENTIEN

Annulés en cas de pluie.



Les jeudis culturels

Spectacles en plein air

2 juillet, 23 juillet et 6 août dès 19 h 30

GARE DE PRÉVOST

2 juillet
Etienne Drapeau

23 juillet
Seb & Jess

6 août
Sorrène

Déplacé à la salle Saint-François-Xavier en cas de pluie.

Les mardis énergie

Entraînements dynamiques en plein air

Du 23 juin au 11 août de 18 h 30 à 19 h 30

EN TOURNÉE SUR TOUT LE TERRITOIRE

23 juin
Parc Terrasse des Pins

21 juillet
Parc Léon-Arcand

30 juin
Parc Val-des-Monts

28 juillet
Parc Terrasse des Pins

7 juillet
Centre récréatif du Lac Écho

4 août
Parc des Patriarches

14 juillet
Parc des Patriarches

11 août
Parc Val-des-Monts



— Apportez vos chaises pliantes et vos couvertures! —



Les jeudis culturels jeunesse

Spectacles jeunesse en plein air

9 juillet et 30 juillet

PARVIS DE L'ÉGLISE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER

9 juillet à 19 h
Magie robotique

30 juillet à 19 h
Jangal l'exploratrice, mission environnement

Déplacés à la salle Saint-François-Xavier en cas de pluie.



Les mercredis pique-nique

Heure du conte pour les 3 à 7 ans et pique-nique en famille

Du 8 juillet au 12 août à 18 h

EN TOURNÉE SUR TOUT LE TERRITOIRE

8 juillet
Maison des aînés

29 juillet
Maison des aînés

15 juillet
Parc Terrasse des Pins

5 août
Parc Val-des-Monts

22 juillet
Parc des Patriarches

12 août
Centre récréatif du Lac Écho

Annulés en cas de pluie.



Les samedis champêtres

Activités et animations pour toute la famille au Marché de Prévost
BIBLIOTHÈQUE JEAN-CHARLES-DES ROCHES

27 juin au 22 août



— Apportez vos chaises pliantes! —

Les mercredis danse en ligne

Activités de danse en ligne pour tous

Du 8 au 29 juillet à 18 h45

ÉCOLE DU CHAMP-FLEURI

Déplacés au gymnase de l'école en cas de pluie.

— Présentés par le Club Soleil —



Les vendredis zen

Séances de yoga doux en nature

Du 26 juin au 14 août à 9 h

EN TOURNÉE SUR TOUT LE TERRITOIRE

26 juin
Maison des aînés

24 juillet
Centre récréatif du Lac Écho

3 juillet
Parc des Patriarches

31 juillet
Parc Val-des-Monts

10 juillet
Parc Val-des-Monts

7 août
Parc Léon-Arcand

17 juillet
Parc Léon-Arcand

14 août
Parc Terrasse des Pins

Annulés en cas de pluie.

Le cinéma en plein air

Le 21 août, au crépuscule

TERRAIN DE BASEBALL DU DOMAINE LAURENTIEN

Déplacé à la salle Saint-François-Xavier en cas de pluie.

Fête nationale du Québec

Le 24 juin Gare de Prévost

16 h

Ouverture du site
Animation (jeux gonflables, maquillage, musique par DJ Jay Dee, nourriture et breuvages)

17 h

Spectacle jeunesse – Circo Comédia

18 h

Monte le son avec DJ Jay Dee
Spécial Afro • Rap • R&B • Soul

20 h

Spectacle de France D'Amour

21 h 30

Musique par DJ Jay Dee



En partenariat avec :

Québec

Prévost

SHAWBRIDGE

IGA
Famille Piché extra
On s'y connaît!

FESTIVAL BRASSE TES LAURENTIDES

GARE DE PRÉVOST

17, 18 ET 19 JUILLET 2026

Pour tous les détails



PRÉSENTÉ PAR

SHAWBRIDGE

Prévost

AUDIO
TSL
www.audiotsl.com | @audiotsl
Alternative
étiquettes
1-814-254-3733 poste 2
C. 114-378-9191





Piscines et jeux d'eau

Jeux d'eau

Les jeux d'eau, situés au parc des Clos (rue du ClosToumalin), sont ouverts pour la saison estivale et sont accessibles tous les jours.

Piscines extérieures

Les deux piscines publiques extérieures ouvriront dès le 20 juin.

Piscine Val-des-Monts

La piscine est ouverte tous les jours, de 12 h à 19 h.

Un achalandage plus important est à prévoir du lundi au jeudi entre 12 h et 15 h dû à la présence des camps de jour.

Piscine du Centre récréatif du Lac-Écho

La piscine est accessible du mercredi au dimanche, de 12 h à 19 h.

Repérez les installations sur la carte interactive :

ville.prevost.qc.ca/carte-interactive

NOUVEAU

Horaire d'été de la bibliothèque

Dans une perspective d'amélioration continue de ses services, la bibliothèque met en place un nouvel horaire estival, en vigueur à compter du 25 juin.

Cet ajustement vise à optimiser l'accessibilité aux services et à mieux répondre aux besoins de la clientèle, tout en assurant le maintien d'un environnement accueillant et de qualité.

Horaire d'été

Lundi : 9 h à 17 h
Mardi au vendredi : 9 h à 19 h
Samedi : 9 h à 15 h



Retour sur le Gala des athlètes et des artistes 2026

Le jeudi 21 mai, la Ville de Prévost a célébré le talent, la persévérance et les accomplissements de ses athlètes et artistes. Félicitations à tous les récipiendaires de bourses, dont le travail et la passion sont une véritable source de fierté pour toute la communauté.

La Ville souhaite souligner la présence d'Émile Nadeau, qui a récemment participé aux Jeux d'hiver de Milan-Cortina en ski acrobatique et dont le parcours inspire petits et grands.

Bravo à chacun et chacune de nos athlètes et artistes, qui font briller Prévost par leurs accomplissements. Un grand merci également à la Fondation Rosa Rose pour son précieux soutien permettant de bonifier les bourses remises à nos athlètes et artistes.



Gratuit!

Club de lecture d'été

Les inscriptions au BiblioClub débuteront le 25 juin 2026 à 9 h, à la bibliothèque.

Destiné aux jeunes de 3 à 17 ans, le BiblioClub revient cet été avec une thématique mystérieuse qui promet de captiver les jeunes lecteurs tout au long de la saison estivale.

Une belle occasion de découvrir le plaisir de lire, de relever des défis et de laisser libre cours à l'imagination !



PARTAGE DE LIVRES

Retour des Croque-livres pour la saison estivale

Les Croque-livres sont des boîtes de partage de livres pour les enfants du Québec âgés de 12 ans et moins. Ils sont des points de chute qui offrent aux enfants et à leur famille un libre accès à des livres partagés. Voici où trouver des Croque-livres à Prévost :

- Bibliothèque Jean-Charles-Des Roches (2945, boul. du Curé-Labelle)
- Centre récréatif du Lac-Écho (1410, rue des Mésanges)
- Gare Prévost (1272, rue de la Traverse)
- Parc des Morilles (rue des Morilles)
- Parc du Clos-Fourtet (rue du Clos-Fourtet)
- Parc Lesage (rue Lesage)
- Parc Val-des-Monts (1208, rue Principale)
- La Boîte à livres (inclut des livres pour tous les âges): Espace vert Louis-Morin (rue Morin)

babillard

Inscriptions aux sports de glace



Restez à l'affût des inscriptions aux sports de glace pour la saison 2026-2027.

**AHFL - ASSOCIATION DU HOCKEY
FÉMININ DES LAURENTIDES**
Inscription : ahflaurentides.com

**FHMSJ - FÉDÉRATION DES CLUBS DE HOCKEY
MINEURS DE ST-JÉRÔME**
Inscription : fhmsjterome.com

CPA - CLUB DE PATINAGE DE ST-JÉRÔME
Inscription : patinageterome.ca

**CPV - CLUB DE PATINAGE DE VITESSE
MIRABEL ET ST-JÉRÔME
ET ÉCOLE DE PATIN LES PINGOUINS**
Inscription : cpvmsj.ca

Prochaines séances du conseil municipal

Lundi 13 juillet, 19 h
Lundi 17 août, 19 h
Lundi 14 septembre, 19 h

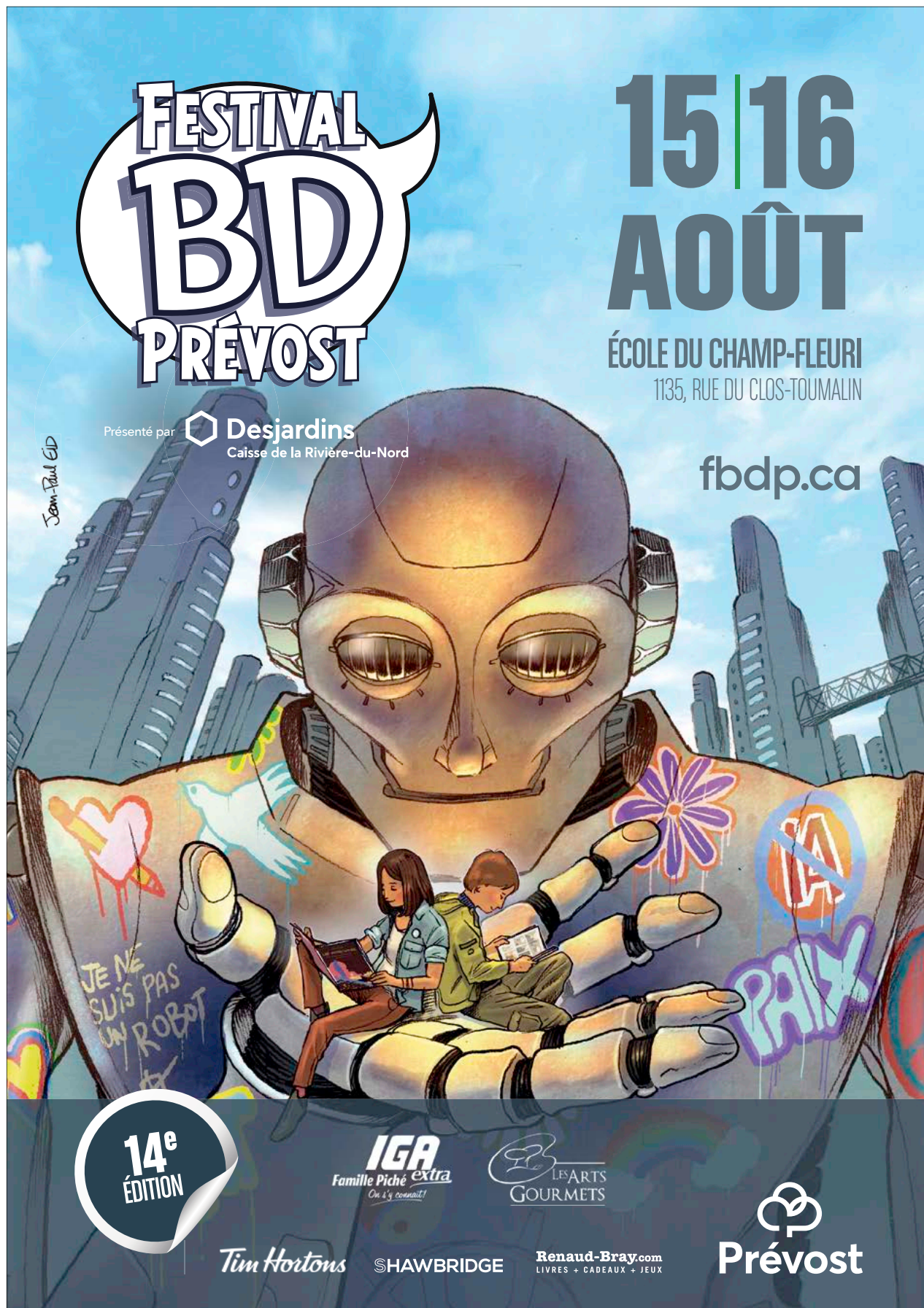
Les séances du conseil municipal sont publiques et se déroulent à la Salle Saint-François-Xavier (994, rue Principale, Prévost).

Webdiffusion

Les séances du conseil sont diffusées en direct sur la page Facebook de la Ville de Prévost. Il est possible d'accéder aux vidéos antérieures des séances sur la page YouTube de la Ville.

**Pour joindre les membres
du conseil municipal :**


 ville.prevast.qc.ca/elus



**FESTIVAL
BD
PRÉVOST**


**15 | 16
AOÛT**


ÉCOLE DU CHAMP-FLEURI
1135, RUE DU CLOS-TOUMALIN


Présenté par  **Desjardins**
Caisse de la Rivière-du-Nord


fbdp.ca


**14^e
ÉDITION**


 **IGA**
Famille Piché extra
On s'y connaît!

 **LES ARTS
GOURMETS**

 **Tim Hortons**

 **SHAWBRIDGE**

 **Renaud-Bray.com**
LIVRES + CADEAUX + JEUX

 **Prévost**

Bénévoles recherchés

Le festival BD recrute ! Inscrivez-vous au fbdp.ca

Communiquer avec la Ville de Prévost

311 | 450 224-8888
servicecitoyen@ville.prevast.qc.ca

Site Internet : ville.prevast.qc.ca

Pour tous les détails sur nos points de service et nos horaires :




Prévost

Suivez-nous ! 